

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Nord-Pas-de-Calais
268, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
03 20 82 79 67
nordpasdecalais@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE HUBERSENT

2, rue de Cormont
62630 Hubersent

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

clocher
de l'église
d'Hubersent

Pas-de-Calais

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Votre précieux soutien pour restaurer le clocher foudroyé

◆◆ LE PROJET

Le 18 juin 2021, le clocher de l'église Saint Martin a été touché par la foudre. La couverture en ardoise violine endommagée à 90% doit être complètement refaite. La charpente ainsi que le chauffage et l'électricité ont également été touchés. Une protection provisoire a été installée afin de protéger l'édifice des intempéries. Ce clocher abrite 2 superbes cloches dont l'une est classée au titre des monuments historiques. Elles seront également restaurées. L'une d'entre elle sera électrifiée afin de redonner vie à l'église du petit village d'Hubersent, qui compte 276 âmes. La vie du village est rythmée par le langage des cloches. Les joies (la cloche sonne à la volée) et les tristesses (la cloche sonne en tintement).

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint Martin d'Hubersent a été réalisée en 3 phases. Le chœur vouté en craie date d'une période comprise entre 1495 et 1534. La nef en grès a été construite en 1857. La tour carrée sur laquelle repose le clocher abrite une cloche datant de 1628 classée Monuments Historiques en 1943, pesant 544 kgs; On peut y lire : " PAR MESSIRE FRANCOIS DE SAINT BLIMOND CHEVALIER SEIGNEUR ET BARON D'ORDRE PREMIER

BARON DE BOULLENOIS SEIGNEUR DE FREN et HUBERSEM SEQUIERE D'HEMY ET AUTRE LIEUX". L'autre date du XIXème siècle (1868), elle est inscrite. Elle fut fondue par une célèbre maison d'art campanaire de l'époque, Paul Drouot à Douai. Elle est plus légère de quelques kilos, pesant 428 kgs. L'église Saint Martin conserve une grande statue en bois de Saint Jean l'évangéliste du XVIII siècle. Sous la révolution, le dos de cette statue a été creusé pour servir de mangeoire aux porcs.

◆◆ LA MOBILISATION

Ce projet de restauration du clocher est en cours de dossier avec les assurances. Néanmoins, le projet de restauration du clocher a reçu le soutien du Département du Pas de Calais. Afin de l'aider à financer les travaux, la commune a décidé, avec l'aide la Fondation du patrimoine, de lancer une souscription publique pour que l'émotion populaire manifestée suite à ce sinistre puisse être relayée avec dynamisme.

Montant des travaux	175 356 €
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	2021/2022

Crédit photos © Fondation du patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du clocher de l'église d'Hubersent

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/77698

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
clocher de l'église d'Hubersent

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre